



**MAIRIE  
DE  
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**  
73220

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre, vendredi 18 octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 10/10/2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – VILLARD Michel – POLLET Bernard – SAMSON Julien

Absents : VILLARD Dominique a donné pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET  
DUPONCHEL Magali

M. BERARD Oliver a été nommé secrétaire de séance.

### **OBJET : CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2025;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12/07/2024.

Madame le Maire propose de nommer en tant qu'agent recenseur Madame QUANTIN-TOGNET Sigrid. Elle sera recrutée par arrêté et rémunérée en qualité d'agent non-titulaire de la Fonction Publique (compte 6413).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 6 pour,**

- **DÉCIDE** la création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée pour faire face à des besoin occasionnels ou saisonniers à raison :
  - **1 emploi d'agent recenseur non titulaire, à temps non complet, du 16/01/2025 au 15/02/2025 avec 2 jours de formation début janvier 2025.**

- **APPROUVE** la nomination de Madame QUANTIN-TOGNET Sigrid
- **CONFIRME** que la rémunération sera reprise au budget primitif 2025
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'arrêté,

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,  
Le maire,  
Christine BOUCLIER BEAUCHET

